

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE461

présenté par
M. Blein, rapporteur

ARTICLE 36

À la dernière phrase de l'alinéa 62, après le mot :

« administration »,

insérer les mots :

« , dans les conditions prévues par ce dernier, ».

II - En conséquence, après le mot :

« pouvoir »,

supprimer la fin de la phrase.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.